ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manipulateurs d'électroradiologie médicale hospitaliers : revalorisation

Question écrite n° 26920

Texte de la question

Mme Jacqueline Dubois attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque de reconnaissance exprimé par les manipulateurs d'électroradiologie médicale au sein des centres hospitaliers. Comme partout en France, les 14 manipulateurs du centre hospitalier de Sarlat et la trentaine de leurs collègues du centre hospitalier de Périgueux ont vu leur profession profondément évoluer ces dernières années au même rythme que la technologie. Participant au bon fonctionnement des urgences et de l'ensemble des services hospitaliers, les manipulateurs d'électroradiologie médicale ont vu leurs responsabilités s'accroître, notamment dans la prise en charge des patients. Fiers de plateaux techniques de qualité qu'ils font vivre 24 heures sur 24, ils estiment que leurs savoir-faire aussi bien techniques que soignants sont insuffisamment valorisés. Les demandes, que leurs représentants reçus au sein de son ministère ont pu exprimer, portent sur une revalorisation salariale, une augmentation de la nouvelle bonification indiciaire hospitalière (NBI) ainsi que l'accès à des primes annoncées pour d'autres soignants. Certaines inégalités entre hôpitaux en matière de versement de la prime forfaitaire de risque sont également soulignées. Elle lui demande de lui indiquer si des évolutions sont envisagées concernant cette profession.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités et de la Santé est sensible à la situation de l'ensemble des professionnels exerçant dans les établissements de santé et la crise sans précédent que nous traversons nous rappelle leur rôle essentiel. Concernant les manipulateurs en radiologie, des mesures de revalorisation ont été engagées ces dernières années en application des dispositions du décret n° 2017-1260 du 9 août 2017. Celui-ci a ainsi organisé, sur droit d'option, le reclassement au 1er septembre 2017 des agents relevant auparavant d'un corps de catégorie B vers la catégorie A de la fonction publique hospitalière, au niveau des grades 1 et 2 des infirmiers en soins généraux. Ce reclassement s'accompagne de la revalorisation des grilles indiciaires qui s'est achevé au 1er janvier 2020. Il s'est accompagné d'une importante revalorisation du traitement de base (environ 250 euros bruts par mois) ce qui permet à un manipulateur en électroradiologie sans expérience et en sortie d'école de bénéficier d'un salaire de 1 827 euros bruts/mois hors prime. Le 20 novembre 2019, le Gouvernement a lancé le Plan « Investir pour l'hôpital », qui représente un nouveau volet de la stratégie « Ma Santé 2022 », visant à redonner de la souplesse et des marges de manœuvre pour améliorer le quotidien des équipes hospitalières et rendre les carrières plus attractives. Le décret n° 2020-65 du 30 janvier 2020 a ainsi instauré la possibilité de verser une prime d'attractivité territoriale au bénéfice des manipulateurs d'électroradiologie médicale recrutés par des établissements relevant de la fonction publique hospitalière situés dans des territoires en tension. Enfin, la mobilisation contre l'épidémie de Covid-19 appelle à une refondation de l'ensemble de notre système de santé et le Président de la République a annoncé qu'à l'issue de cette crise un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital.

Données clés

Auteur : Mme Jacqueline Dubois

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE26920

Circonscription : Dordogne (4e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26920
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 février 2020, page 1395
Réponse publiée au JO le : 14 avril 2020, page 2834